

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :  
**15. TERRAIN À  
L'ANGLE DE LA RUE  
ROGER SALENGRO ET  
DE LA ROUTE  
D'ESTAIRES.  
ACQUISITION  
COMMUNALE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID : 059-215904004-20201124\_07122020D15\_AK-DE

L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. BAUDRY José – M. SERE Soarey Idriss **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune souhaite acquérir une parcelle de terrain cadastrée section D 1835 partie située à l'angle de la rue Roger Salengro et de la route d'Estaires, à proximité de garages, appartenant à Monsieur et Madame FELICI, d'une superficie de 43 m<sup>2</sup>, après découpage cadastral, dont les propriétaires, n'en n'ont plus l'utilité.

L'objectif de cette acquisition est la mise en valeur par le service espaces verts de ce morceau de terrain d'entrée de ville.

Le prix pour cette acquisition est fixé à 15€ / m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- l'acquisition de la parcelle au prix de 15 € / m<sup>2</sup> auprès de Monsieur et Madame David et Céline FELICI, frais de géomètre et de notaire compris ;
- l'imputation des dépenses au budget communal ;
- le classement dans le domaine public communal de cette parcelle ;
- l'autorisation par le Maire ou son représentant de signer l'acte administratif d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.